

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 13 mars 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 13 mars 2025 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 25 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20250306

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 20 février 2025.

Summer school Artificial Intelligence de Grenoble INP - Ensimag, UGA

Le Conseil d'administration approuve, concernant la Summer school Artificial Intelligence de Grenoble INP - Ensimag, UGA prévue du 23 juin au 11 juillet 2025 :

- l'attribution de 3 ECTS maximum, aux étudiants inscrits au programme
- le tarif de 2 500€ pour tous et le tarif réduit de 1 500€ pour le premier élève de chaque université partenaire.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 3
Nombre de voix favorables : 22

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 14/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.